

LE PRÉVOYANT



L'UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

Bonne et Heureuse Année

à nos Membres



Si les sociétaires sont heureux
la société sera prospère.



OFFICIERS

CONSEIL EXECUTIF.

Président d'Honneur, Mgr. J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.
Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-Général.
Président Général, A. Allard, Négociant en gros, Ottawa.
1er Vce-Président, J. A. St. Denis, M.D., Montréal, Qué.
2me Vice-Président, L. E. O. Payment, Avocat, Québec.
Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chancelier Supreme, Révd. J. Châtelain, Thurso.
Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.
Trésorier Supérieur, L. A. E. St. Pierre, Comptable, Ottawa.
Receveur Général, C. S. O. Boudreault, Echevin, Ottawa.
Médecin Général, R. Chevrier, M.D., 168 Ave. Daly, Ottawa.
Greffier Général, J. M. Fleury, Professeur, Ottawa.
Sergent d'Armes, C. Fortin, Marchand, Beauceville, Québec.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Président, Rév. J. Châtelain, Chancelier Suprême, Thurso.
Chancelier Supérieurs, D. Danis, Cornwall; F. R. E. Campeau,
Ottawa; Rév. P. S. Hudon, Rockland; Jules Gratton, Hull.

CONSEIL FINANCIER.

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.
Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; J. A. Tanguay, Mont-
réal; T. Rochon, Clarence Creek; Art. Caron, Hull.

BUREAU MEDICAL.

Président, R. Chevrier, M.D., Médecin Général, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec.
U. Archambault, M.D., Hull; A. Rodrigue, M.D., Buckingham.

AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. Rattey et G. W. Séguin, Ottawa.

ORGANISATEUR-EN-CHEF.

G. J. Tessier, Ottawa.

AVISEURS LEGAUX.

Hon. N. A. Belcourt, C. R., M.P., Ottawa.
D. Danis, Magistrat, Cornwall.
Clovis Laporte, Montréal.
L. E. O. Payment, Québec.

Procureur pour la Province de Québec.

Clovis Laporte, Chambre 203, Bâtisse New-York Life, Montréal.



Le Prévoyant

Organe Officiel de

L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIII. — No 8.

OTTAWA, DÉCEMBRE 1907.

Abonnement, \$1.00 par an

1907

L'année qui tire à sa fin fut pour l'Union St-Joseph une année féconde en résultats et en événements.

Nous avons connu le même enthousiasme de la part de nos membres, le même progrès, la même amélioration, soit dans l'effectif des sociétaires, soit dans la position financière de l'association.

Ce n'est pas notre intention d'analyser, même d'une manière succincte, le travail opéré durant ces derniers douze mois, mais qu'il nous soit permis de dire que 1907 restera célèbre dans les annales de la société par les événements qui l'auront marqué et dont il ne faut pas se cacher l'importance.

Nous nous contenterons de mentionner l'augmentation considérable de nos membres, la construction des édifices de la société et la réorganisation de l'administration intérieure.

Durant 1907 nous avons eu le regret de voir notre Président Général terrassé par la maladie et forcé de s'éloigner et de renoncer temporairement aux fonctions qu'ils remplissait si bien.

En face de cette année qui se meurt nous ne pouvons nous empêcher d'offrir nos sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, directement ou non, au progrès et au bien-être de la société qui nous tient au cœur par tant d'attaches.

En face de l'année dont l'aurore s'annonce, l'Exécutif croirait manquer à son devoir s'il n'offrait à tous les membres de la société sans exception, ses souhaits les plus sincères de bonheur et de prospérité pour 1908.

Notre Devoir.

Sur les 23,000 membres qui appartiennent à notre société, combien y en a-t-il qui comprennent bien ce qu'est leur devoir vis-à-vis de l'association qui les protège, eux et leurs familles? Combien ont réalisé dans leur signification entière leurs obligations de sociétaires? Combien ont pénétré le sens exact de ces deux grands mots dont on abuse tant, la mutualité et la fraternité? Combien se sont rendus compte que si l'Union St-Joseph du Canada leur devait quelque chose du fait de leur enrôlement, eux n'étaient pas entièrement dégagés de toute gratitude, vis-à-vis de la société?

Sur les 23,000 membres, nous regrettons de dire qu'il y en a bien peu.

L'erreur la plus commune est de croire que le devoir d'un sociétaire est limité au paiement de sa contribution, et qu'il suffit simplement pour être un bon membre d'acquitter ses dûs à l'échéance. Ce devoir évidemment est essentiel, mais c'est plutôt un devoir vis-à-vis du membre lui-même ou de sa famille. L'accomplissement de ce devoir garantit à l'assuré le maintien en vigueur de sa police. Il n'y a ni générosité, ni dévouement dans ce devoir; il y a plutôt calcul et intérêt personnel. Mais le bon sociétaire a d'autres obligations à remplir.

Il doit aimer sa société et le lui prouver de toutes manières. Et quand on dit "aimer" ceci doit signifier faire tout ce qu'on peut pour travailler à son progrès, pour aider à sa prospérité; ceci doit se traduire par une dévotion toujours en éveil, par une sollicitude constante pour ce qui regarde l'accroissement de l'effectif, ou l'extension du champ de propagande.

Aimer la société, c'est l'avoir sans cesse dans sa pensée, dans son travail, dans ses conversations. C'est de faire son éloge souvent, la défendre quand elle est attaquée et promouvoir de toutes manières son continuel et progressif développement.

Aimer la société, c'est proclamer hautement ses mérites, ses avantages, ses bienfaits; c'est coopérer à ses efforts d'agrandissement, à ses paisibles triomphes, à la popularisation de sa devise et de son drapeau. Celui qui se dispense, volontairement ou non, de faire ce qui précède n'est pas un bon secrétaire et il ne peut pas, la main sur la conscience, affirmer qu'il fait, vis-à-vis de l'Union St-Joseph, tout son devoir.

LA CHEMINÉE.

Dans ces mois de froid polaire ou de quiétude presque triste, dans ces jours d'ennui pour quelques-uns, de misère pour plusieurs, où la blancheur des neiges endiamantées et le drindrin métallique des grelots sonores sont de minces compensations aux rigueurs, intenses parfois, de la rude saison, les soirées se font moins bruyantes et l'on vit surtout au foyer. On se blottit contre la cheminée où brûle un bon feu, où flambe une sympathique attisée et les heures alors ne sont ni tristes ni teintées de noir.

Qu'une bourrasque au dehors fasse une hideuse mêlée de la neige folle et des vents délirants, ou que la terre silencieuse contemple la calme éclosion des étoiles, fleurs du ciel bleuisant l'ombre et jalonnant l'infini, avec un feu dans l'âtre on n'est jamais seul. Et déduction bien claire et simple, l'on ne s'ennuie pas, le spleen ne frayant qu'avec les solitaires ou les déçus. Un feu, voyez-vous, c'est quelqu'un avec qui l'on fait la causerie ; c'est un ami à qui l'on parle, qui nous comprend et nous répond. Le brasier est plus que quelque chose. Il a son langage. La flamme est son organe. Les initiés seuls comprennent l'alphabet dont il se sert. Il y a de l'approbation, de la confiance, de la plainte, de la compassion, de l'éclat de rire, même des souffles de colère dans le murmure harmonieux des spirales rouges et bleues, dans le pétilllement joyeux du bois qui se tord et se consume, dans le monotone ron-ron des pointes de sang léchant le marbre et dans la respiration aiguë de la cheminée, ce poumon du brasier.

Vous avez mis l'étincelle aux fagots entassés sur des boules de résine, et

tranquillement posé dans votre fauteuil ou votre berçeuse, à travers le tourbillon de fumée dense et noire qui rampe comme un brouillard le long de la cheminée et s'y engouffre, vous guettez et notez les premiers balbutiements espacés du brasier naissant. Peu à peu la fumée se diaphanise, se fait moins lourde et semble maintenant une tulle soyeuse tendue, voilant le mystère de la combustion. Notes confondues de la fibre qui se brise et de la sève qui jaillit et bouillonne, le bois chante gaiement et votre âme rythme sur ce refrain une joyeuse ritournelle. Une douce chaleur envahit votre appartement et ces tièdes effluves vous pénètrent et vous engourdissent comme un narcotique. Sous l'influence de ce confort intérieur vos soucis prennent leur vol loin de vous. L'âtre flambe et la gaieté allume aussi son brasier en votre cœur. L'oubli de tout se glisse en vous et pendant que le feu pétille et gazouille vous vous prenez à songer, à vous ressouvenir. Le brasier tout rouge, cette incandescence, est un appel aux lointaines réminiscences. Dans la pourpre éclatante du brasier on revoit les choses d'autrefois, les amitiés nouées, les affections, les rêves de jadis : ce bruit étrangement harmonieux des langues de feu, claquant comme des petites franges de drapeau secoué par la brise, c'est la chanson grisante des amours réussis, des chimères embrassées, des plans menés à bonne fin ; c'est la jeunesse folle, les vingt ans et l'exubérance de vie et de sève crevant les parois du cœur et se faisant jour à travers mille fissures. Puis c'est d'autres joies, d'autres bonheurs.

Lentement le foyer se fait plus silencieux. Toute musique a graduellement

cessé. Et une nuance aussi s'opère dans les pensées.

Le château de feu aux formes féeriques, demeure des salamandres, a croulé soudain dans les cendres, brisant ses dentelles et ses mille aiguillettes.

N'est-ce pas là l'image de nos rêves démolis ? Qui donc n'a pas quelqu'un à pleurer ? Qui n'a pas son petit coin de cimetière à lui où il aime à faire, de par ci de par là, un court et pieux pèlerinage ? Qui donc n'a pas de ces blessures qu'on appelle déceptions et de ces trépassés qu'on appelle songes évanouis ?

Au-dessus de cet écroulement des braises, de petites flammes violettes un instant brillent et s'éteignent, image des regrets que nous laissons à certains jours rôder autour de nos illusions mortes.

C'est l'heure aux douloureuses évocations. Mais cette tristesse, il ne faut pas la distraire. Certaines souffrances veulent être respectées. Pour elles le remède serait pire que le mal. Quand cette douloureuse absorption s'achève, les cendres ont recouvert tout l'âtre, mais le feu couve encore sous elles.

On remue ces débris et l'on y déterre des tisons dont la vive lueur n'est hélas que bien éphémère.

Et comme le brasier menace de s'éteindre on refait une, deux ou trois attisées peut être, jusqu'à ce que l'on soit fatigué de revivre les jours enfuis avec leurs joies et leurs deuils.

R. CHEVRIER.

DEMANDE D'EMPLOI.

M. J. B. Poirier, 71 rue Wall, Hull, demande de l'emploi, de quelque sorte que ce soit.

QUALITES DES OFFICIERS.

Aux membres des conseils locaux et des bureaux de perception.

Ni le conseil suprême de l'Union St-Joseph, ni les fonctionnaires du bureau-chef n'ont l'idée de s'ingérer dans les affaires des conseils locaux ou des bureaux de perception. Ils reconnaissent cependant que c'est dans la bonne administration de ces organisations que git le secret du prospère avenir de la société. Ils se rendent compte que leurs efforts et leur travail seront vains s'ils ne sont secondés par les membres et surtout par les officiers des subdivisions locales de la société. Or, pour que les officiers, surtout dans les villes et villages où l'Union St-Joseph a des groupes de sociétaires, fassent œuvre digne pour la société, pour qu'ils puissent dignement représenter les membres qui sont sous leur juridiction, pour qu'ils puissent efficacement protéger les intérêts de ces derniers, il faut qu'ils aient les qualités requises pour bien remplir leurs fonctions. Il est de toute importance que les percepteurs et receveurs soient bien au fait de leurs devoirs et qu'ils puissent les remplir efficacement et à l'avantage de leurs conseils et bureaux respectifs. C'est pourquoi, à l'approche des élections, nous insistons auprès de nos membres en général pour qu'ils placent à leur tête, dans les diverses localités, non seulement des officiers dévoués, mais aussi des officiers capables. Qu'il fassent surtout un choix judicieux de leurs percepteurs. Il leur faut pour ce poste des hommes qui sachent bien et lisiblement écrire et qui aient quelque connaissance de la comptabilité et des chiffres. Il leur

faut des hommes reconnus non seulement pour leur probité, mais aussi pour leur exactitude et leur ponctualité. Il est de leur intérêt que les officiers fassent de bons et fidèles rapports et que leur correspondance avec le bureau-chef soit intelligente et intelligible. C'est le moyen pour les membres de s'assurer que leurs argents tombent en mains sûres.

LE NORD D'ONTARIO.

Tournée d'inspection et de recrutement.

L'Union St-Joseph marche à la conquête de nouveaux champs où elle peut porter aux populations canadiennes-françaises les bienfaits qu'elle prodigue si libéralement ailleurs. Elle veut s'implanter partout, et l'accueil qu'on lui fait partout prouve que les avantages qu'elle offre à ses sociétaires sont bien compris. Qui la connaît se rend bien compte qu'elle est par excellence la protectrice des foyers, la grande consolatrice des familles éprouvées. Aussi accuse-t-elle des progrès considérables. Elle va de ville en ville, de village en village, cherchant des groupes canadiens et leur apportant les bienfaits de la mutualité. Sa réputation la précède et son prestige grandit toujours.

L'Union St-Joseph a tenu à aller s'implanter chez les groupes isolés des centres canadiens-français. Elle est maintenant florissante dans le Nord d'Ontario. Notre actif organisateur, M. L. J. Bcurdon, arrive d'une tournée d'inspection et de recrutement dans les comtés de Nipissing et d'Algoma. Le compte rendu de son voyage a lieu de nous satisfaire. Entre autres endroits

qu'il a visités, nous pouvons mentionner Sault Ste-Marie où nous avons un conseil de 215 membres, Blind River où nous avons 147 sociétaires, Massey où nous en comptons 110; puis Cutler avec 47 membres, Espanola avec 48, Sudbury avec 75, Chelmsford avec 44, Verner avec 35, St-Charles avec 30, Sturgeon-Falls avec 150, Bonfield avec 38, North-Bay avec 33, Mattawa avec 100, Chapleau avec 14. Partout la taxe *per capita* est payée jusqu'à date. Chelmsford et Bonfield sont à l'œuvre pour la formation de conseils. Il y a dans ces endroits bon nombre de Canadiens-français, honnêtes travailleurs qui ont à cœur la protection de leurs familles et qui bientôt, nous l'espérons, seront tous enrôlés sous notre bannière. Nous y avons des hommes dévoués à la cause de la mutualité et pleins de zèle pour le bien de leurs compatriotes. Ce sont aussi des zélés de l'Union St-Joseph, parce qu'ils comprennent les avantages qu'elle a sur les sociétés sœurs.

TAXE PER CAPITA.

La taxe *per capita* a été instituée pour subvenir aux dépenses des conseils de district. Le fonctionnement de ces derniers serait impossible si les membres négligeaient ou refusaient de leur fournir les moyens de les administrer. Nous exhortons donc nos sociétaires à se hâter de payer cette redevance. Elle est si minime, que tous peuvent le faire sans autre délai. Nous faisons des instances spéciales auprès des officiers des conseils et auprès des percepteurs pour qu'ils pressent les membres de payer cette taxe immédiatement.

INSTALLATION DE CONSEILS.

District de Montréal.

Conseil de Trois Rivières.

Les officiers du Conseil de District de Montréal, de l'Union St-Joseph du Canada, ne sont pas restés inactifs depuis quelques mois. Après l'installation de nouveaux conseils locaux, tels que ceux de Viauville, St-Edouard, Ste-Elizabeth du Portugal, Contrecoeur et de St-Jean-de-Matha, ils viennent d'installer deux nouveaux conseils de grande importance : ceux de Trois-Rivières et de Hochelaga.

C'est dimanche le 3 novembre que MM. Ladouceur et Routhier, officiers supérieurs du District de Montréal, accompagnés du Dr. J. A. St-Denis, 1er vice-président général de l'Union, se sont rendus à Trois Rivières.

Malgré une pluie battante, les officiers et les membres, en très grand nombre, accompagnés de leur chapelain, Rév. H. Trudel, s'étaient réunis dans une salle spacieuse.

M. E. A. B. Ladouceur, en l'absence de J. A. Tanguay, retenu à Montréal par une assez grave indisposition, occupait le fauteuil, ayant auprès de lui le Rév. M. Trudel, MM. J. A. St-Denis, A. G. Routhier et tous les officiers du conseil local.

La cérémonie de l'installation a été tout-à-fait imposante. L'assistance nombreuse a suivi avec respect et intérêt les différentes phases du Cérémonial, et les officiers parurent particulièrement heureux d'assumer les devoirs et les obligations de leurs charges respectives, en prêtant le serment de leur allégeance à la belle et grande union St-Joseph du Canada.

M. le président Ladouceur fit une

allocution très heureuse et il esquissa, à grands traits, l'historique de l'Union, la solidité de ses lois, ses garanties de protection et sa marche ascendante vers le progrès. M. le vice-président général, Dr. J. A. St-Denis, et A. G. Routhier, organisateur pour le district de Montréal, ont été particulièrement heureux dans les discours qu'ils ont prononcés. Tour à tour ils ont prouvé à l'assemblée que notre société était un corps d'assurance, de protection mutuelle, de secours en maladie et d'avantages sociaux à l'épreuve de tous dangers pour les sociétaires.

M. l'abbé Hervé Trudel a démontré, dans une adresse soignée et judicieuse, toute l'attention et tout l'encouragement que le clergé des diocèses accorde à notre société.

Les officiers du nouveau conseil furent alors conduits à leurs fauteuils respectifs, et des discours furent prononcés par le président local, M. F. X. Vanasse, M. l'avocat C. E. Caron, M. le docteur Jos. E. Lambert et autres.

Disons ici que les officiers du conseil local de Trois-Rivières sont :

Président, F. X. Vanasse,

1er vice-pres. Dr. C. N. DeBlois,

2e vice-pres. J. A. Pelletier,

Secrétaire, J. C. A. Nobert,

Trésorier, Hector Lesieur,

Receveur, Dr Jos. Lambert,

Censeurs, C. E. Caron,

Henri Bourrassa,

J. D. E. Toupin.

Vis. de malades, A. Châteauneuf,

Adélarde Bellerose.

Comi-ordonnateur, F. Fournier.

Des remerciements ont été votés aux officiers installateurs, et tous les membres se sont dispersés enchantés de la cérémonie.

Conseil d'Hochelaga.

C'est jeudi soir, le 7 novembre, qu'une cérémonie d'installation semblable à celle de Trois-Rivières a eu lieu à Hochelaga, près de Montréal.

Plus de 60 membres nouveaux étaient présents, avec, en outre, des étrangers et un grand nombre de dames.

M. l'abbé Lucien Pinaud, récemment revenu de Rome, vicaire à Hochelaga et chapelain du nouveau Conseil, réhaussait, de sa présence, l'assemblée nombreuse.

C'est M. Ladouceur, président *pro tempore* du Conseil de District qui procéda à cette installation, accompagné de A. G. Routhier.

Tout se passa dans l'ordre le plus parfait, et la cérémonie eut tout le succès désiré.

MM. Ladouceur, Routhier, Révd. Pinaud, Bissonnette, Roberge, Allard, Fortin et Pasquin ont prononcé, chacun, d'éloquents discours et le cérémonial de l'installation parût vivement intéresser les personnes présentes.

La présentation des insignes aux officiers locaux fut faite par MM. Ladouceur, Routhier, Révd. Pinaud, et par quelques-unes des dames présentes. Et c'est au milieu de beaux applaudissements que les nouveaux titulaires, portant leurs décorations, furent conduits à leur sièges par l'officier installateur.

Les officiers du Conseil local d'Hochelaga sont.

Président, Aimé Bissonnette; 1er vice-président, J. A. Renaud; 2e vice-président, W. Gamache; secrétaire, Louis E. Roberge; trésorier, Ulric Allard; receveur, Roger Pasquin; visiteurs de malades, E. Dubrulle, A. Daudelin; commissaire-ordonnateur,

Ernest Fortin; censeurs, Geo. Chausse, C. Pilotte et Oscar Rhéaume; chapelain, Révd. Lucien Pinaud.

Disons on terminant que, depuis qu'il est à la tâche, le Conseil de district de Montréal a fait de la bonne besogne. Son président, J. A. Tanguay, en dirige vaillamment les forces, et il est fortement secondé par ses officiers qui le soutiennent et le remplacent, au besoin, pour faire grandir et fructifier les rameaux de cet arbre géant qui a nom "l'Union St-Joseph du Canada."

Après l'installation du Conseil d'Hochelaga les membres ont eu la générosité d'offrir à l'assistance des rafraîchissements et un goûter délicieux. C'est au son de la musique qui accompagnait des chants patriotiques que les mutualistes ont terminé cette soirée si pratique et si agréable.—*Le Canada*

District de Québec.**Saint-Ludger, Co. de Megantic.**

Dimanche, le 3 novembre courant, après la messe, avait lieu au bureau de poste l'inauguration du Conseil de St-Ludger. La cérémonie d'installation des officiers fut présidée par M. Albert Boulet, syndic du Conseil du district de Québec, venu exprès pour cette fête.

Le Rév. Monsieur Soucy, curé de cette paroisse, avait bien voulu consentir à devenir le chapelain de ce conseil, mais étant obligé de s'absenter pour exercer son ministère, il ne put être présent à cette cérémonie.

Les officiers suivants furent élus :

MM. Romain Dallaire, président; Romuald Dallaire, 1er vice-président; Arthur Vallée, 2e vice-président; Ed-

mond Godbout, secrétaire ; Alphonse Bureau, percepteur ; Alphonse Dubé, Donat Godette, censeurs ; Philibert Lessard et Gédéon Doyen, visiteurs de malades ; Alfred Bureau, com.-ordonnateur ; Dr. Joseph Landry, médecin.

Après l'installation, M. le président Romain Dallaire remercia chaleureusement l'assemblée pour l'honneur qui lui était conféré et dit qu'il ferait tout en son pouvoir pour augmenter le nombre des membres.

M. le docteur Landry fit un joli discours sur les sociétés de secours mutuel et surtout en faveur de notre belle société, l'Union Saint-Joseph. Il termina en disant que, comme médecin, il fera son devoir. "Si quelquefois, dit-il on n'est pas satisfait dans certains examens, ce ne sera pas de ma faute, car je serai aussi juste pour la société que pour les membres."

M. Albert Boulet termina cette belle séance en encourageant ceux qui ne font pas partie de l'Union de se hâter afin de profiter des avantages donnés par le concours.

Sainte-Claire, Co. de Dorchester.

L'inauguration du Conseil de Sainte-Claire a eu lieu dimanche, le 3 courant, dans la salle publique de cette paroisse.

Le Conseil de district de Québec était représenté par M. Albert Boulet, un des syndics de ce Conseil.

Les membres présents au nombre d'à peu près trente-cinq ont fait l'élection de leur officiers pour le reste de l'année. Les messieurs suivants furent élus :

M, le Curé J. H. Fréchette, chapelain ; MM. Joseph Morin, président ;

Trefflé Laflamme, 1er vice président ; Léon Longchamp, 2e vice-président ; Fortunat Langlois, secrétaire ; Donat Morin, trésorier ; Anselme Chabot, receveur ; Alphonse Morin, Albert Croteau, Hilaire Fournier, censeurs ; Jos. Ed. Chabot, com.-ordonnateur, Alfred Dion, Edouard Bilodeau, visiteurs de malades ; Dr J. A. N. Chabot, médecin.

Après l'inauguration les officiers présent prirent leur siège et M. Albert Boulet, instruisit chaque officier sur les devoirs de sa charge et dit quelques mots sur la marche de la société jusqu'aujourd'hui. Il dit aux nouveaux membres et aux citoyens de Ste-Claire tous les sacrifices qu'avait dû faire la société pour aller recruter des membres au loin.

"Aujourd'hui, dit-il, la société a de puissantes racines dans le sol canadien. Plus vous voyagez, plus vous apprenez que les Canadiens-français commencent à comprendre leur propre intérêt, c'est-à-dire qu'ils cherchent à se rallier aux sociétés catholiques et canadiennes-françaises.

District d'Ottawa.

St-Philippe d'Argenteuil, No. 127.

L'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada ayant donné l'autorisation de fonder un conseil à St-Philippe d'Argenteuil, les membres de cette localité convoquèrent une assemblée le 15 septembre 1907, afin d'élire les officiers dont les noms suivent :

Président, Téléphore Laframboise ; 1er vice-président, Hyacinthe Paquin ; 2e vice-président, Charles Labelle ; secrétaire Dr N. A. Guilbault ; trésorier, Rév. Louis Montour ; receveur, Ant.

Nadon ; visiteurs, Flavien Giraldeau, Napoléon Gagné ; com.-ordonnateur, Osius Gagnon ; censeurs, Alcide Massie, Raoul Robitaille, Mathias Lessard ; chapelain, Rév. Louis Montour.

Les officiers étant nommés, on fit la

le Rév. Louis Montour, MM. T. Laframboise, H. Paquin, C. Labelle, N. A. Guilbault, M.D., A. Nadon, R. Robitaille, N. Gagné, M. Lessard, O. Laurin, V. Ménard, A. Massie, F. F. Giraldeau, J. Paquet, M. Paquet,

CONSEIL LOCAL No. 127, ST. PHILIPPE D'ARGENTEUIL.



O. Lorrain, Com.-Ord. A. Nadon, Receveur Nap. Gagné, Visiteur
 Dr N. A. Guilbault, Secrétaire. A. Massie, Censeur,
 Rév. L. Montour, T. Laframboise, H. Paquin, Chs. Labelle, F. Giraldeau, R. Robitaille,
 Chap. Trés. Président. 1er V.-Prés. 2e V.-Prés. Visiteur. Censeur.

décoration de ces derniers et l'installation de ce conseil. Tel était le but de l'assemblée du 6 octobre 1907.

M. O. Durocher, directeur général de l'Union St-Joseph du Canada, nous fit l'honneur d'être au milieu de nous, et chaque officier fut décoré de sa main.

Étaient présents à cette assemblée :

P. Lapierre, et au-delà de 650 personnes venues pour entendre parler et discuter d'assurance. M. O. Durocher s'appliqua et réussit à démontrer les progrès qu'avait faits l'Union St-Joseph du Canada depuis sa fondation. Il dit ce qu'elle avait opéré et ce qu'elle était appelée à faire. M. T. Lafram-

boise, président, fut appelé à prendre la parole et remercia M. O. Durocher de sa bienveillante attention.

Puis vint le Rév. L. Montour, qui nous parla de la nécessité des sociétés. M. le Dr N. A. Guilbault lui succéda et nous fit comprendre l'action effective qu'aurait le conseil local, si les membres se montraient actifs, dévoués et généreux.

AVIS IMPORTANT.

Aux officiers, aux agents, aux membres de l'Union St. Joseph du Canada et à tous ceux que la présente peut intéresser :

La correspondance devra dorénavant être adressée directement à l'UNION ST-JOSEPH DU CANADA. Toutes remises d'argent, inscriptions, rapports, communications, etc., doivent être expédiés au Bureau principal, afin d'assurer une prompt réponse et une attention immédiate aux affaires.

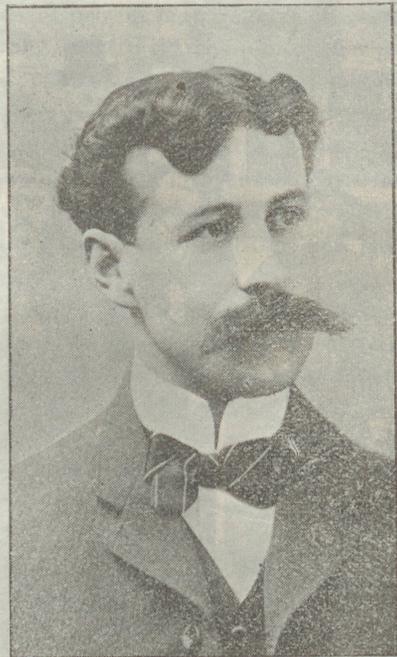
Dans les cas où ces instructions ne seront pas suivies à la lettre la Société ne sera pas responsable.

En attirant votre attention sur la nécessité de toujours adresser vos communications à l'UNION ST-JOSEPH DU CANADA directement, nous désirons vous rappeler que tous les chèques, mandats de poste, mandats d'express, etc., doivent invariablement être faits payables à l'UNION ST-JOSEPH DU CANADA, et que les dits chèques doivent être acceptés et faits payables au pair à Ottawa, Hull, Montréal, Québec ou Toronto.

BIOGRAPHIE.

M. Jean Rolland, jeune homme de talent et d'initiative, est né à Hoche-laga en 1879, il fit un cours d'études, au Mont St-Louis et un cours de chimie pratique à l'Université McGill.

Il a étudié la fabrication du papier à St-Jérôme sous la direction de son père, M. J. B. Rolland, un de nos plus



JEAN ROLLAND

grands fabricants de papier au Canada. Il est gérant de la Compagnie des Moulins du Nord, à Sainte-Adèle, en activité depuis 1904.

M. Jean Rolland est un des membres les plus dévoués de l'Union St-Joseph du Canada et a contribué largement au succès de notre société à Mont Rolland, qui compte un de nos bureaux les plus prospères dans la région du nord.

LE PRÉVOYANT

PUBLIÉ PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

PENSEES ET NOUVELLES.

Le bras droit de la philanthropie est sans contredit la mutualité.

×

L'assurance à bon marché a protégé les foyers des travailleurs plus efficacement que toutes les mesures des gouvernements.

×

La mutualité a plus fait pour la classe ouvrière que toutes les associations créées expressément dans le but de lui venir en aide.

×

Les changements divers opérés récemment dans le département de la comptabilité ont nécessité la nomination de nouveaux employés. La société a certainement eu la main heureuse en retenant les services d'un de nos compatriotes les plus en vue et les plus en estime parmi les jeunes, dans la personne de M. Raoul Bélanger. Notre ami a laissé une jolie position dans le service civil pour accepter chez nous la charge de sous-greffier, et cette décision prouve la confiance qu'il

a en notre institution et dit assez évidemment le désir qu'il a de contribuer, lui aussi, au progrès et à l'avancement de cette œuvre toute nationale qu'est l'Union Saint-Joseph du Canada.

Inspection de Conseils.

Notre organisateur, Monsieur L. J. Bourdon, arrive d'un voyage d'inspection et d'organisation dans les comtés de St-Jean et Iberville, où nous avons plusieurs bureaux de perception : Ville St-Jean, Iberville, Isle-aux-Noix, etc. établis seulement depuis quelques années. Nul doute que le développement de l'Union St-Joseph du Canada, dans ces régions, nous promet une forte augmentation. Nos agents locaux et l'agent de district ont résolu à faire bénéficier nos compatriotes des avantages du présent concours.

A V I S .

Ottawa, 15 novembre 1907.

Aux membres de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de janvier prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,
greffier-général.

CONDOLEANCES.

Le 13 octobre dernier est décédé, à Ottawa, M. Grégoire Jubinville, membre du Conseil No 1 de l'Union. M. Jubinville faisait partie de l'Union St-Joseph depuis vingt-six ans et la société voit disparaître en lui l'un de ses premiers membres.

L'ami Grégoire était universellement connu et estimé à Ottawa et il est rare l'ancien citoyen qui n'ait pas eu occasion de requérir ses services de camionneur. D'une force remarquable, joyal, dévoué, charitable, il ne comptait que des amis.

Nous offrons à la famille nos sincères condoléances.

A The Brook, Mme Dr Auguste Bourque, née Berthe Labrosse, âgée de 27 ans et 1 mois, est décédée vendredi, le 23 août 1907, à 6 15 du soir, a été inhumée à St-Eugène, sa place natale, lundi le 25 août. Le départ du corps ainsi que l'enterrement était triste mais grandiose, car la foule des parents et amis était des plus nombreuse. Le chant du service à St-Eugène a été des mieux exécuté, étant sous la direction des habiles chantres de St-Eugène, conjointement avec les meilleurs chantres des environs. La défunte laisse pour la pleurer un époux éploré et trois jeunes enfants, ainsi que nombre de parents. Toute la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus de The Brook déplore cette mort prématurée, car elle ainsi que son époux le Dr Auguste Bourque ne comptaient pas un seul ennemi dans cette paroisse.

Nos sympathies à la famille conjointement avec nos prières.

Dans sa réunion du 24 courant, le Conseil Local de Kewatin a adopté les résolutions suivantes :

Il est proposé par M. Damien Dupuis, secondé par le Rév. J. M. Mi-reault et tous les membres présents.

“Que les membres du Conseil Local de Kewatin ont appris avec peine la perte qu'ont faite M. et Mme Charles DeGagné par la mort de leur nouveau-né, Charles, arrivée le 9 du courant;

“Que la mort de Joseph, enfant de M. et Mme Jean Milliard, arrivée si fortuitement le 9 courant, n'a laissé dans le cœur des membres du Conseil de Keewatin que des sentiments de regret et de sympathie pour la famille éprouvée;

“Qu'un vote de condoléances soit voté et envoyé aux deux familles atteintes dans leurs affections, et que copie de ces deux résolutions soit adressée au “Prévoyant” pour y être insérée.”

A l'assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph du Canada, Conseil local Shawenegan Falls, No 23, tenue le 3 novembre, il a été résolu sur proposition de M. Willie Brière, secondé par M. Louis Belisle, que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès du confrère Joseph Sicard, ex-Com. Ord.; qu'ils désirent exprimer à la famille leurs sentiments les plus sympathiques pour la perte qu'elle vient de subir; qu'une copie de la présente résolution lui soit transmise et qu'elle soit adressée au rédacteur de l'Industriel et du Prévoyant pour publication.

JOS. GUAY, Sec.

A une assemblée du Conseil de Cacouna No 111, tenue le 29 septem-

bre dernier, les résolutions suivantes ont été proposées par le confrère Thos. Dionne, secondé par le confrère Louis Label : Que des résolutions de condoléances soient votées par ce conseil à l'occasion de la mort de notre estimée et regrettée membre Mme J. C. Sirois;

Que ce conseil a appris avec peine la mort prématurée de Dame Philomène Desjardins, épouse bien-aimée de notre dévoué confrère J. C. Sirois, receveur et agent de district ;

Que ce conseil exprime ses plus sincères et sympathiques condoléances à M. J. C. Sirois et à sa famille en deuil et que ces présentes résolutions soient envoyées au journal Le Prévoyant pour y être publiées.

NAP. SIROIS, Sec.

A une assemblée tenue à Rockland, Conseil No 3:

Proposé par M. Honoré Lanthier, secondé par M. France Pilon, que notre conseil ayant appris avec douleur la mort de Mme Philias Lajeunesse, prie la famille d'accepter leurs plus sincères condoléances;

Proposé par M. Joseph Trottier, secondé par M. Xavier Séguin; que ces résolutions soient présentées à la famille ainsi qu'au Prévoyant.

JOSEPH JOANNISSE, Prés.

H. GAUTHIER, Sec.

A une assemblée de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local III, Cacouna, il a été proposé par le confrère Victor Dionne, secondé par le confrère Alp. Bérubé, que ce conseil a appris avec douleur la mort de J. Octave Lepage, membre de ce conseil. Tous prient la famille d'accepter leurs plus sincères condoléances. Résolu

que cette résolution soit transmise au Prévoyant.

A une assemblée spéciale de l'Union St-Joseph du Canada, Conseil de St-Agapit, tenue le 24 novembre, il a été proposé par M. Gaudias Demers, secondé par M. Ferd. Bergeron et résolu : Que les membres de ce conseil ont appris avec douleur la mort de Monsieur Evangéliste Bergeron, père de M. Edouard Bergeron, membre de ce conseil.

Proposé par Monsieur Jos. Roberge, secondé par Monsieur Téléphore Baron : Que ce conseil offre ses sincères sympathies à M. Edouard Bergeron et à sa famille et que copie de la présente résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication.— Adopté unanimement.

A une assemblée spéciale de l'Union St-Joseph du Canada, Conseil de St-Agapit, tenue le 24 novembre, il a été résolu comme suit :

Proposé par M. Gaudias Demers, secondé par M. Ferdinand Bergeron : Que les membres de ce conseil ont appris avec douleur la mort de Madame Flavien Carrier, sœur de notre président et mère de Messieurs Alp. Carrier et Arthur Carrier, tous deux membres de ce conseil.

Proposé par M. Jos. Roberge, secondé par M. Téléphore Baron : Que nos plus sincères sympathies soient offertes à MM. Jos. Fréchette, Alp. Carrier et Arthur Carrier, ainsi qu'à leurs familles respectives. Que copie des présentes leur soit envoyée ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

A une assemblée du Comité mor-

taire, tenue ce deuxième jour de décembre 1907, sous la présidence de M. Th. M. Beaulieu, président, il a été résolu comme suit :

Sur proposition des confrères Hector Fournier, J. E. Morissette, L. N. Desrosiers, appuyé par les confrères J. Bourque, Napoléon Vézinas, Cézaire Lantaigne et J. E. Beaulieu : Que ce conseil a appris avec regret la mort de l'un de ses membres, Napoléon Vailancourt, noyé accidentellement dans le lac aux Saumons, le 30 novembre dernier, et offre ses condoléances à la famille épouvée. Et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille et au "Prévoyant."

AVIS.

Les membres sont priés de ne pas oublier que les assemblées de l'Union St-Joseph du Canada, conseil de Viauville, ont lieu à 1 heure 15 m. de l'après-midi, les deuxième et dernier dimanches du mois ; que les contributions sont dues le 1er de chaque mois ; que l'adresse du Receveur est M. C. Denault, pharmacien, 73 rue Ste-Catherine, Viauville, (coin de la 2ème Avenue et de la rue Ste-Catherine).

J. F. A. GATIEN, M.D.,
Secrétaire.

AVIS AUX AGENTS.

Nombre de demandes d'inscription arrivent au bureau-chef sans dépôt aucun. Nos agents, organisateurs et autres intéressés voudront bien voir à ce que chaque demande soit accompagnée du dépôt requis, c'est-à-dire de la cotisation mensuelle pour le premier mois et du prix d'entrée. Le bureau ne prendra en considération aucune demande qui ne sera pas accompagnée du dépôt.

CONCOURS.

Nos agents, organisateurs et autres voudront bien se rappeler que le dernier concours prenait fin le 16 décembre courant. Toutes les demandes d'inscription postérieures à cette date devront se faire d'après les conditions régulières. Tout aspirant devra payer \$2 pour honoraires d'admission et son premier mois de contribution. Que l'on note bien que ces sommes doivent accompagner la demande d'inscription.

Don généreux.

Le conseil No 93 d'Ottawa vient de faire don d'une somme de \$125, pour l'achat d'un vitrail à l'église Ste-Anne d'Ottawa dont l'intérieur a été mis à neuf. Cela parle hautement pour la générosité des officiers et des membres de ce conseil. La succursale de Ste-Anne, une des plus prospères du Canada, est toujours à l'avant garde lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre ou d'un mouvement patriotique. Elle ne peut que continuer à grandir et à prospérer dans un milieu où il y a tant de vrais canadiens et de fervents catholiques.

Mariages.

Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Ludger LeBel, de Cacouna, membre de ce conseil, a conduit à l'autel Mlle Aubeline Lucas, de Cacouna. Nos meilleurs souhaits de bonheur au nouveaux époux.

Décès.

Le 5 novembre 1907, est décédé à l'âge de 10 mois et 8 jours, Joseph-Wilfrid, enfant de Louis Bourque, jr., cordonnier-machiniste.

Les funérailles ont eu lieu jeudi, le 7 novembre, à St-Sauveur, Québec.

Arrêté en Conseil No. 50.

ATTENDU que le chiffre de la représentation aux Conseils de District doit être fixé avant le 15 décembre de l'année précédant la Session fédérale.

ATTENDU qu'il doit être tenu une session fédérale au cours du mois d'août de l'année prochaine. (1908)

ATTENDU que les Conseils de District doivent se réunir en Convention de District au moins soixante jours avant la date de la dite Session fédérale

ATTENDU que les Conseils Locaux et les Bureaux de Perception qui ont le droit d'être représentés à ces Conventions de District doivent faire le choix des Conseillers Législatifs durant le mois de janvier 1908. (Le 3e lundi, si possible).

L'Exécutif décrète, arrête et ordonne :—

1.—Que les Conseils Locaux devront élire à l'assemblée annuelle du mois de janvier 1908, le nombre de Conseillers Législatifs auxquels ils ont droit tel que spécifié ci-après.

2.—Que les Bureaux de Perception qui ont droit de représentation devront se réunir, en assemblée générale, sur la convocation de leur Percepteur, durant le mois de janvier 1908, et choisir leurs Conseillers Législatifs.

Que prenant pour base le nombre de membres au 1er novembre 1907 et en conformité avec les art. 84 et 85 du Code (édition de 1906), les Conseils et Bureaux de Perception suivants ont droit d'élire le nombre de Conseillers Législatifs spécifié pour chaque groupe savoir.

DISTRICT D'OTTAWA.

Les Conseils de :—

Ottawa No. 1, 17 conseillers.

Hull, No. 2, 8 conseillers.

Hawkesbury et Windsor, 3 conseillers chacun.

Rockland, Pte Gatineau, Buckingham, Sault Ste Marie, Ste-Anne d'Ottawa, St-J-Bte d'Ottawa, St-Rédempteur Hull, 2 conseillers chacun.

Mattawa, Arnprior, Clarence Creek, L'Orignal, Crysler, Embrun, Sturgeon Falls, Plantagenet, Fournier, Papineauville, N.-D. de la Salette, Pembroke, Lefaivre, Cornwall, Orléans, Ville-Marie, St-Joachim, Stoney Point, Alfred, Thurso, Maniwaki, St-Isidore Prescott, Janeville, Ripon, Ste-Anne Prescott, Casselman, Grenville, Lachute, Curran, St-Eugène, Hintonburg, Keewatin, Montebello, Blind River, Victoria Harbor, Tecumseh, St-Philippe Argenteuil, St-Albert, Ont., Cobalt, Plaisance, Wabaushe, Port William, Sarsfield, Bureau, Aylmer, St-André Avelin, Ile du Calumet, Sudbury, Cutler, Ste-Rose de Lima, Masson, 1 conseiller chacun.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Québec, ville, 5 conseillers.

Ste-Croix, St-Agapit, Ste-Martine, Chaudière Jct., Mégantic, Beauce Jct., Beauceville, St-Narcisse, Price, D'Israeli, Bassin Chicoutimi, Grand-Mère, Les Piles, Ste-Thècle, Lambton, St-Ephrem, St-Gabriel, St-Sébastien, Montmagny, St-Evariste, Lac aux Sables, St-Jean des Chaillons, St-Victor, Ste-Philomène, St-Côme, St-Casimir, St-Romuald, Chicoutimi, Ste-Sophie, St-Pierre les Becquets, St-Henri Lévis, Portneuf, Mont Joly, N-D de Lévis, Cacouna, Rivière-du-Loup, Thedford Mines, St-Tite, Ste-Anne de la Pocatière, Roberval, East Broughton, Barachois, Mont Carmel, Ste-Anne de la Pérade, Ste-Geneviève, Les Eboulements, Ste-Luce, St-Jean de Dieu, Chambord, St-Jérôme Lac St-Jean, St-Sauveur Québec, Ste-Auguste de Laval, Lac aux Saumons, St-Félicien, Ste-Angèle Rimouski, St-Ludger, Ste-Claire, St-Donat, 1 conseiller chacun.

Bureaux de:—

Cabano, Batiscan, Cedar Hall, St-Charles de Caplan, Black Lake, 1 conseiller chacun

DISTRICT DE MONTREAL

Joliette, Sherbrooke, Shawinigan Falls, Valleyfield, St-Henri Montréal, 2 conseillers chacun.

Montréal No. 4, 4 conseillers.

Bureaux de:—

St-Cyrille Drummond, St-Jérôme, Rigaud, Coteau Station, Coaticooke, St-Romain, St-Alexis, St-Hermas, St-Jean-Baptiste, Montréal, St-Ours, Baie Shawinigan, Ile-aux-Noix, Bramptonville, Ste-Cécile, St-François-Xavier Brampton, Sorel, Windsor Mills, Viauville, Ste-Elizabeth Montréal, St-Jean de Matha, Hochelaga, Boulevard St-Denis, Trois-Rivières, 1 conseiller chacun.

Que chacun des dits Conseils et Bureaux doit en outre élire un substitut pour chacun des dits délégués.

Que les dits substituts devront représenter leurs Conseils ou Bureaux dans le cas où le Conseiller Législatif élu ne pourrait assister à la dite Convention de District, mais dans ce cas seulement.

Que, si les dites élections de Conseillers Législatifs ne sont pas faites dans les délais prévus par le Code (art. 87, édition 1906) les Conseils ou Bureaux en défaut seront privés de représentation à la dite Convention de District.

Que le rapport des dites élections devra immédiatement être transmis par qui de droit à l'Exécutif.

Donné à Ottawa, au siège principal de la Société, ce 12ème jour de décembre 1907.

La Caisse Donataire C.

Classe ordinaire.

Age	Contributions mensuelles.				HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00 Quelque soit le montant de la police.
	\$ 500	\$ 1,000	\$ 1,500	\$ 2,000	
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
19	48	85	1 23	1 60	
20	48	86	1 24	1 62	
21	49	88	1 27	1 66	
22	50	90	1 30	1 70	
23	51	92	1 33	1 74	
24	52	94	1 36	1 78	
25	54	98	1 42	1 86	
26	56	1 02	1 48	1 94	
27	58	1 06	1 54	2 02	
28	60	1 10	1 60	2 10	
29	62	1 14	1 66	2 18	
30	64	1 18	1 72	2 26	
31	66	1 22	1 78	2 34	
32	68	1 26	1 84	2 42	
33	70	1 30	1 90	2 50	
34	73	1 35	1 98	2 60	
35	75	1 40	2 05	2 70	
36	78	1 46	2 14	2 82	
37	82	1 54	2 26	2 98	
38	85	1 60	2 35	3 10	
39	88	1 66	2 44	3 22	
40	91	1 72	2 53	3 34	
41	95	1 80	2 65	3 50	
42	98	1 86	2 74	3 62	
43	1 02	1 94	2 86	3 78	
44	1 08	2 06	3 04	4 02	
45	1 15	2 20	3 25	4 30	
46	1 20	2 30	3 40		
47	1 25	2 40	3 55		
48	1 30	2 50	3 70		
49	1 35	2 60	3 85		
50	1 50	2 80			
51	1 65	3 00			
52	1 80	3 25			
53	2 00	3 50			
54	2 30	3 90			

Bénéfices.

En Invalidité
 $\frac{1}{2}$ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans:
 $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.
Au décès:
 Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Caisse Donataire C, et Caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

Age	Contributions mensuelles.				HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00 Quelque soit le montant de la police.
	\$ 500	\$ 1,000	\$ 1,500	\$ 2,000	
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
19	98	1 35	1 73	2 10	
20	98	1 36	1 74	2 12	
21	99	1 38	1 77	2 16	
22	1 01	1 40	1 80	2 20	
23	1 01	1 42	1 83	2 24	
24	1 02	1 44	1 86	2 28	
25	1 04	1 48	1 92	2 36	
26	1 06	1 52	1 98	2 44	
27	1 08	1 56	2 04	2 52	
28	1 10	1 60	2 10	2 60	
29	1 12	1 64	2 16	2 68	
30	1 14	1 68	2 22	2 76	
31	1 16	1 72	2 28	2 84	
32	1 18	1 76	2 34	2 92	
33	1 20	1 80	2 40	3 00	
34	1 23	1 85	2 48	3 10	
35	1 25	1 90	2 55	3 20	
36	1 28	1 96	2 64	3 32	
37	1 32	2 04	2 76	3 48	
38	1 35	2 10	2 85	3 60	
39	1 38	2 16	2 94	3 72	
40	1 46	2 27	3 08	3 89	
41	1 50	2 35	3 20	4 05	
42	1 53	2 41	3 29	4 17	
43	1 57	2 49	3 41	4 33	
44	1 63	2 61	3 59	4 57	
45	1 63	2 61	3 59	4 57	
46	1 85	2 95	4 05		
47	1 90	3 05	4 20		
48	1 95	3 15	4 35		
49	2 00	3 25	4 50		

Bénéfices.

En maladie:
 \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.
Au décès de l'épouse:
 \$75.00.

En Invalidité:
 $\frac{1}{2}$ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.
A 70 ans:
 $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.
Au décès:
 Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'apreuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre n'a marié lors de son admission, qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin, dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

